



## CSAL DU 5 DECEMBRE 2023 : DECLARATION DES ELU.E.S CGT-SOLIDAIRES-FO

Monsieur le Président,

Le CSAL est aujourd'hui re-convoqué afin d'examiner votre proposition sur les ponts dits naturels de 2024.

En serviteur fidèle du directeur général et contrairement à d'autres directions (92/93/95) vous avez refusé le 23 novembre dernier d'écouter les agents des finances publiques des Hautes Pyrénées qui demandent à bénéficier des ponts du 10 mai 2024 et du 16 août 2024.

Les organisations syndicales du département réitèrent donc aujourd'hui leur demande d'un financement par la DGFIP des deux ponts concernés.

L'attitude de la DGFIP concernant le 10 mai 2024, faisant suite à deux notes infâmes, est une expression, une de plus, du mépris qu'elle affiche pour les agents qui font vivre cette direction et assument leurs missions de service public dans un contexte de restructurations continues et de suppressions d'emplois qui n'ont jamais cessé depuis 2002.

Ce sont en effet 35 000 destructions d'emplois que nous avons subies depuis cette date.

### **Cette année 8 emplois seront à nouveau supprimés dans notre département.**

Question pouvoir d'achat, aucune reconnaissance, à l'image de toute la fonction publique, le Ministre Guérini vient en effet d'annoncer une année blanche en 2024 pour la valeur du point d'indice alors que la perte de pouvoir d'achat est de 26 % depuis 2000.

Et quelle est la réponse apportée à cette situation par le directeur Fournel. Celui-là même qui nous disait Il y a un an, « *J'ai l'intime conviction que notre raison d'être trouve sa pleine expression dans notre esprit collectif.* », le même qui affirmait dans un protocole encadrant les négociations indemnitaires que son ambition était de s'appuyer sur un dialogue social renforcé.

Voilà pour les belles paroles, les faits sont là pour ce qui est de la réalité :

Selon les informations qui ont circulé sur le forum Ulysse , M.Fournel a osé proposer, comme une offrande, une augmentation de 46 centimes d'euros brut par jour (soit 3 points d'ACF).

Et si cela ne suffisait pas, ce Monsieur en rajoute, refusant de reprendre la négociation le 1<sup>er</sup> décembre comme cela était prévu au motif qu'il aurait été indisposé par un communiqué de presse syndical.

94 000 agents sont concernés par ces négociations mais leur directeur général, qui ne sait manifestement pas maîtriser ses nerfs, leur répond par un pied de nez consternant.

Pitoyable et méprisant, il n'y a pas d'autre qualification à donner à cette attitude.

Sur la question indemnitaire nous rappelons ici les revendications de l'intersyndicale Finances Publiques :

### POUR NOS REGIMES INDEMNITAIRES :

- La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité ;
- La revalorisation de la valeur du point ACF ;
- L'attribution de 40 points d'ACF supplémentaires pour l'ensemble des personnels ;
- La revalorisation de la prime de rendement ;
- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite, y compris pour les cadres intermédiaires ;
- La revalorisation à 50 € mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail ;
- La revalorisation substantielle des remboursements de frais ;
- L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.



Tarbes, le 5 décembre 2023

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Directeur,

En tant qu'organisations syndicales représentatives à la DDFIP 65, la CGT Finances publiques, Solidaires Finances Publiques et FO DGFIP en application des articles L114-1 à L114-10 du code général de la Fonction publique porte à votre connaissance le dépôt d'un préavis de grève pour la journée du 10 mai 2024.

Les personnels de la DDFIP 65 portent des revendications fortes sur les salaires, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, la retraite, les emplois, une autre conception de l'organisation territoriale de l'État, la défense et le développement des missions publiques et d'une fonction publique de carrière qui rejoignent les préoccupations de l'ensemble de la population pour l'intérêt général.

Tous et toutes nous sommes soucieuses et soucieux, malgré des conditions de plus en plus difficiles, de remplir pleinement nos missions de service public et ce, tout particulièrement, pendant la campagne d'impôt sur le revenu qui se tient habituellement entre avril et juin.

L'organisation d'une telle campagne ne dépend pas des agents mais ils sont les garants de sa réussite et de la qualité du service rendu et donc de la qualité des déclarations déposées.

Votre refus affirmé de banaliser la journée du vendredi 10 mai 2024 est inacceptable.

Les organisations syndicales du département revendiquent l'octroi, à l'ensemble des agents du département, d'une autorisation d'absence exceptionnelle le lendemain du jour férié de l'Ascension.

Pour mémoire, l'Éducation nationale a, quant à elle, décidé de fermer les écoles, collèges et lycées. Ce sera donc un véritable casse-tête pour les parents, pour les agents et pour les chefs de service responsables de l'organisation des congés et de l'accueil du public.

C'est pourquoi les trois organisations syndicales du département décident, dès aujourd'hui, de déposer un préavis de grève.

Dans ce cadre, des agentes et des agents pourront choisir de cesser le travail et de satisfaire à leurs besoins légitimes de repos et de conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Le présent courrier vaut donc pour le 10 mai 2024 préavis de grève pour tous les personnels de la direction départementale des finances publiques des Hautes Pyrénées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Les secrétaires départementaux CGT-Solidaires-FO.